

## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

# Participation d'une délégation du Département du Bas-Rhin à l'inauguration de la Maison de l'Alsace à Paris / Mandat spécial

Rapport n° CP/2016/633

## Service gestionnaire:

A620 - Direction des services de l'Assemblée

#### Résumé:

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver le déplacement du Conseil Départemental et d'une délégation du Département du Bas-Rhin à Paris à l'occasion de l'inauguration de la Maison de l'Alsace le 5 décembre 2016 et de lui confier aux participants un mandat spécial pour ce déplacement.

Le 5 décembre 2016 a lieu l'inauguration de la Maison de l'Alsace à Paris après l'achèvement des travaux de réhabilitation des locaux.

Au vu du rayonnement culturel de la Maison de l'Alsace et du caractère exceptionnel de cet évènement, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le principe du déplacement des Conseillers Départementaux et d'une délégation du Département à cette manifestation, de décider de confier à l'ensemble de ces participants un mandat spécial pour représenter le Département et de prendre en charge les frais de transport y afférant .

Cette délégation serait composée des 26 représentants suivants :

Monsieur BIERRY, Président du Conseil Départemental,

Monsieur BAUER, Monsieur BERTRAND, Monsieur BURGER, Madame DOLLINGER, Madame JURDANT-PFEIFFER, Monsieur MEYER, Madame MULLER-BRONN, Vice-Présidents,

Madame ALFANO, Monsieur DEBES, Madame DELATTRE VAN HECKE, Madame ERNST, Monsieur HEINTZ, Madame KOCHERT, Madame MARAJO-GUTHMULLER, Madame MOZZICONACCI, Monsieur SCHULTZ, Monsieur SUBLON, Madame THOMAS, Madame WOLFHUGEL Conseillers Départementaux.

Monsieur GARNIER, Directeur Général des Services du Département,

Madame JOLY, Monsieur KLEINPETER, Adjoints au Directeur Général des Services,

Madame STAUB, Directrice de Cabinet,

Madame STENGER, Chef de Cabinet,

Monsieur Pierre JAKUBOWICZ, Collaborateur de Cabinet.

Le montant prévisionnel des dépenses de transport (train et transports urbains) liées à ce déplacement est estimé à 7 500 € TTC maximum. En effet, ce déplacement n'occasionnerait pas de frais de séjour.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- Approuve le déplacement en train d'une délégation du Département du Bas-Rhin pour assister à l'inauguration de la Maison de l'Alsace le 5 décembre 2016 à Paris ;
- Décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à la délégation composée de :

Monsieur BIERRY, Président du Conseil Départemental,

Monsieur BAUER, Monsieur BERTRAND, Monsieur BURGER, Madame DOLLINGER, Madame JURDANT-PFEIFFER, Monsieur MEYER, Madame MULLER-BRONN, Vice-Présidents,

Madame ALFANO, Monsieur DEBES, Madame DELATTRE VAN HECKE, Madame ERNST, Monsieur HEINTZ, Madame KOCHERT, Madame MARAJO-GUTHMULLER, Madame MOZZICONACCI, Monsieur SCHULTZ, Monsieur SUBLON, Madame THOMAS, Madame WOLFHUGEL, Conseillers Départementaux.

Monsieur GARNIER, Directeur Général des Services du Département, Madame JOLY, Monsieur KLEINPETER, Adjoints au Directeur Général des Services, Madame STAUB, Directrice de Cabinet, Madame STENGER, Chef de Cabinet, Monsieur Pierre JAKUBOWICZ, Collaborateur de Cabinet.

Elle décide en outre la prise en charge par le Département des frais de transport (train et transports urbains) générés par ce déplacement, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 7 500 € TTC.

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,

Frédéric BIERRY